

PROJET DE LOI

portant la mise en place d'un régime d'aides pour la réduction temporaire du prix de l'électricité en faveur des grands consommateurs d'électricité

* * *

RÉSUMÉ

Le présent projet de loi découle du paquet de mesures de l'Accord Tripartite du 8 juin 2026 et fait suite à la Communication de la Commission européenne C/2025/3602 du 25 juin 2025 relative à l'« Encadrement des aides d'État dans le cadre du pacte pour une industrie propre » (CISAF).

Dans ce contexte, le présent projet de loi vise à instaurer un régime d'aides temporaire destiné à la réduction du prix de l'électricité pour les exercices 2026 à 2028, au bénéfice des grands consommateurs du secteur industriel, régulièrement établis au Grand-Duché de Luxembourg et particulièrement exposés à la hausse des prix de l'électricité.

Cette mesure tend à préserver et à renforcer la compétitivité des entreprises luxembourgeoises et de l'industrie européenne face à la concurrence mondiale tout en accompagnant la transition vers une économie décarbonée, conformément aux objectifs du pacte pour une industrie propre.